L'Observatoire de l'air en Île-de-France

Diagnostic de la qualité de l'air sur la commune de Saint-Denis (93) - 2025 -

AIRPARIF - Surveillance de la Qualité de l'Air en Île-de-France
7 rue Crillon 75004 PARIS - Téléphone **01.44.59.47.64 -** Site **www.airparif.fr**

Les espèces polluantes émises ou transformées dans l'atmosphère sont très nombreuses et peuvent avoir des effets sur la santé même à des concentrations très faibles. Certaines d'entre elles font l'objet d'une surveillance parce qu'elles sont caractéristiques d'un type de pollution (industrielle, routière ou résidentielle) et leurs effets nuisibles pour l'environnement et la santé sont avérés.

AIRPARIF, Observatoire agréé pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Ile-de-France, suit une soixantaine de polluants atmosphériques, parmi lesquels une quinzaine (tels que le NO_2, les particules PM_{10}, les métaux, …) fait l'objet de règlementations françaises et européennes.

Le dispositif de surveillance s'appuie sur différents outils (modélisation, réseau de mesures, inventaire des émissions, etc.) qui permettent d'élaborer des cartographies de la qualité de l'air sur l'ensemble de l'Ile-de-France.

Afin de juger de l'état de la qualité de l'air, la réglementation s'appuie sur plusieurs notions :

- Les **valeurs limites** sont définies par la réglementation européenne et reprises dans la réglementation française. Elles correspondent à un niveau fixé dans le but d'éviter, de prévenir, ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou l'environnement dans son ensemble, à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser une fois atteint. Ce sont des valeurs contraignantes. Elles doivent être respectées chaque année. En cas de dépassement, des plans d'actions doivent être mis en œuvre afin de conduire à une diminution rapide des teneurs en dessous du seuil de la valeur limite. La persistance d'un dépassement peut conduire à un contentieux avec l'Union Européenne.
- Les **valeurs cibles**, définies par les directives européennes, correspondent à un niveau fixé dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine et l'environnement dans son ensemble, à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée. Elles se rapprochent, dans l'esprit, des objectifs de qualité français afin de garantir un impact faible de la pollution atmosphérique.
- Les **recommandations de l'OMS**, (Organisation Mondiale de la Santé) concernent des niveaux d'exposition (concentrations et durées) au-dessous desquels il n'a pas été observé d'effets nuisibles sur la santé humaine ou sur la végétation. Elles sont fondées sur des études épidémiologiques et toxicologiques.

La figure ci-dessous résume la situation de l'année 2025 pour la commune de Saint-Denis, vis-à-vis des valeurs réglementaires actuelles, des valeurs limites réglementaires à respecter en 2030, des recommandations de l'OMS et présente les tendances sur 10 ans.

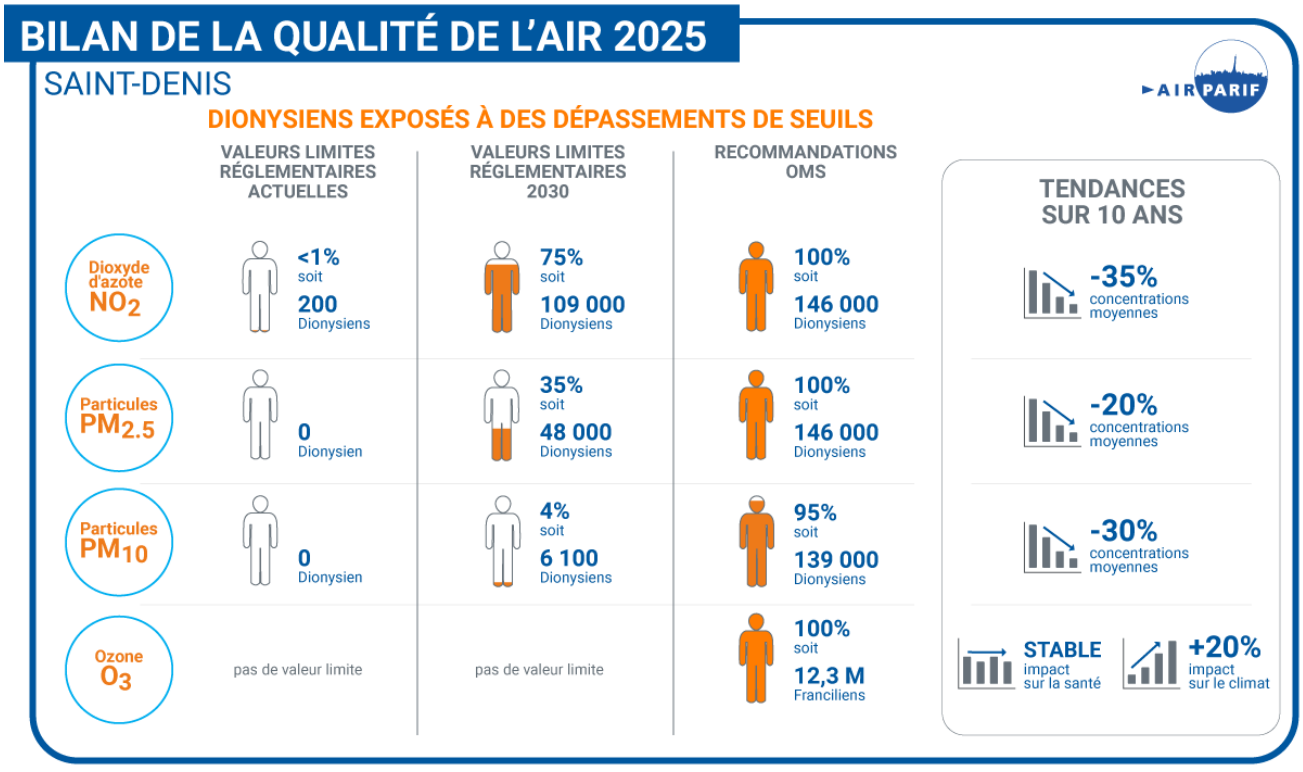

-

Présentation des sites de mesure

La commune de Saint-Denis dispose de deux stations de mesure de la qualité de l'air installées par Airparif.

La **station de fond Saint-Denis**, située Place du Caquet sur le toit des locaux de la municipalité, mesure les oxydes d'azote (NO et NO_2) depuis juin 1994. La typologie « fond » désigne des stations de mesure qui ne sont pas directement influencées par une source locale identifiée. **Elles permettent une mesure d'ambiance générale de la pollution dite de fond, représentative d'un large secteur géographique autour d'elle.**

La **station trafic Autoroute A1 Saint-Denis**, située Avenue du Président Wilson, mesure les oxydes d'azote depuis janvier 1993, les particules PM_{10} depuis janvier 2007 et les particules $PM_{2.5}$ depuis janvier 2011. La typologie « trafic » désigne des points de mesure qui sont implantés à proximité immédiate d'un axe routier (moins de 10 mètres). Leur objectif est de **fournir des informations sur les concentrations auxquelles les usagers de la route, les piétons ainsi que les franciliens résidant près d'une infrastructure routière sont susceptibles d'être exposés**.

Cette station permet de mesurer la pollution en bordure immédiate de la Nationale 1 et l'autoroute A1, elle n'est pas représentative de l'ambiance générale de la pollution sur la commune de Saint-Denis.

<table>
<tr><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Station de fond Saint-Denis</td><td>Station trafic Autoroute A1 Saint-Denis</td></tr>
</table>

Le dispositif de surveillance d'Airparif est dimensionné pour assurer la surveillance réglementaire et évaluer les niveaux des polluants atmosphériques réglementés en tout point de l'Ile-de-France. Suivant les endroits, cette information est fournie par notre système de modélisation ou via une station de mesure. Ces outils de modélisation, qui intègrent en temps réel les données des stations de mesure, permettent un suivi de l'évolution des concentrations des différents polluants heure par heure : https://www.airparif.fr/surveiller-la-pollution/la-pollution-en-direct-en-ile-de-france.

La carte page suivante présente l'emplacement des stations Saint-Denis et Autoroute A1 Saint-Denis au sein de la petite couronne francilienne.

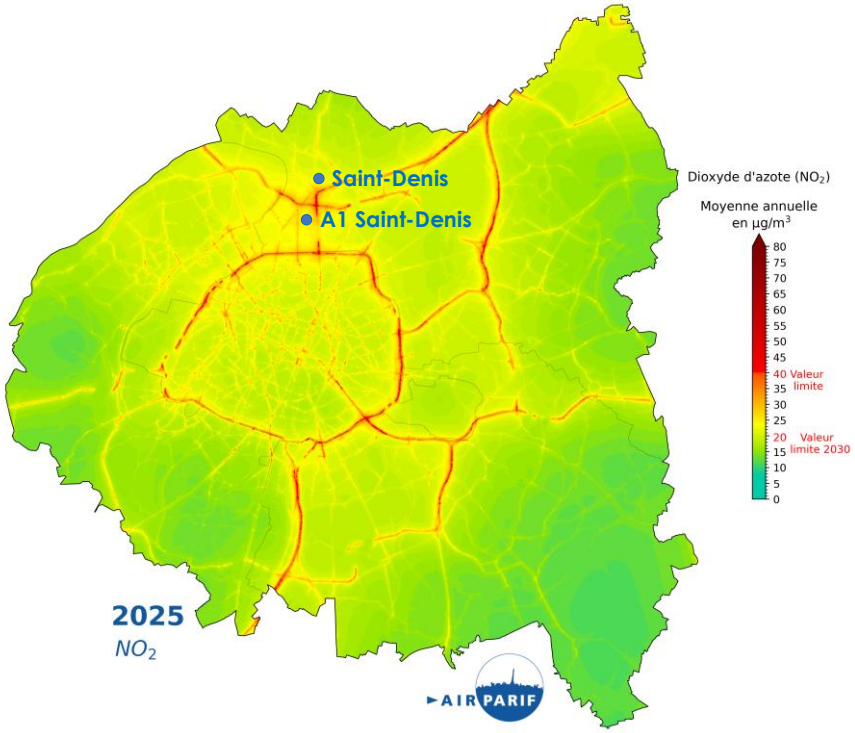

La commune de Saint-Denis, limitrophe de Paris et située au nord de la capitale, est traversée par de grands axes routiers (entre autres A1, A86, N1, N214, N410, N412, D24, D29, D901), et bordée par le Boulevard Périphérique, qui contribuent aux émissions de différents polluants.

Le **dioxyde d'azote** est un gaz nocif pour le système respiratoire. Il aggrave le risque de survenue et la sévérité des crises d'asthme, provoque l'inflammation des poumons, accélère la progression de la broncho-pneumopathie chronique obstructive et des symptômes bronchitiques, et diminue la fonction pulmonaire. En 2019, à partir des données d'Airparif, l'ORS estime qu'environ 2 400 décès auraient pu être évités en ramenant sur toute l'Île-de-France les niveaux de dioxyde d'azote sous les seuils recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

En Île-de-France, ce polluant est principalement émis par les véhicules diesel et essence, et dans des quantités plus faibles par les aéroports et le chauffage au gaz (dans une moindre mesure le chauffage au bois et au fioul).

DIONYSIENS EXPOSÉS À DES DÉPASSEMENTS DE SEUILS

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES ACTUELLES

<1% soit 200 Dionysiens

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES 2030

75% soit 109 000 Dionysiens

RECOMMANDATIONS OMS

100% soit 146 000 Dionysiens

TENDANCES SUR 10 ANS

-35% concentrations moyennes

Situation départementale (concentration moyenne annuelle)

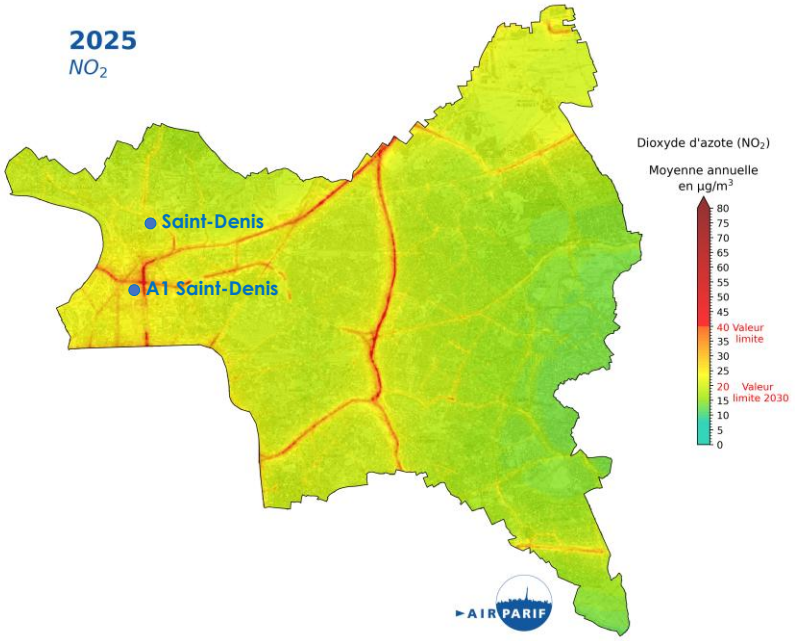

Concentration moyenne annuelle en dioxyde d'azote (NO_2) sur le département de la Seine-Saint-Denis en 2025

Concentration moyenne annuelle de NO_2 à Saint-Denis

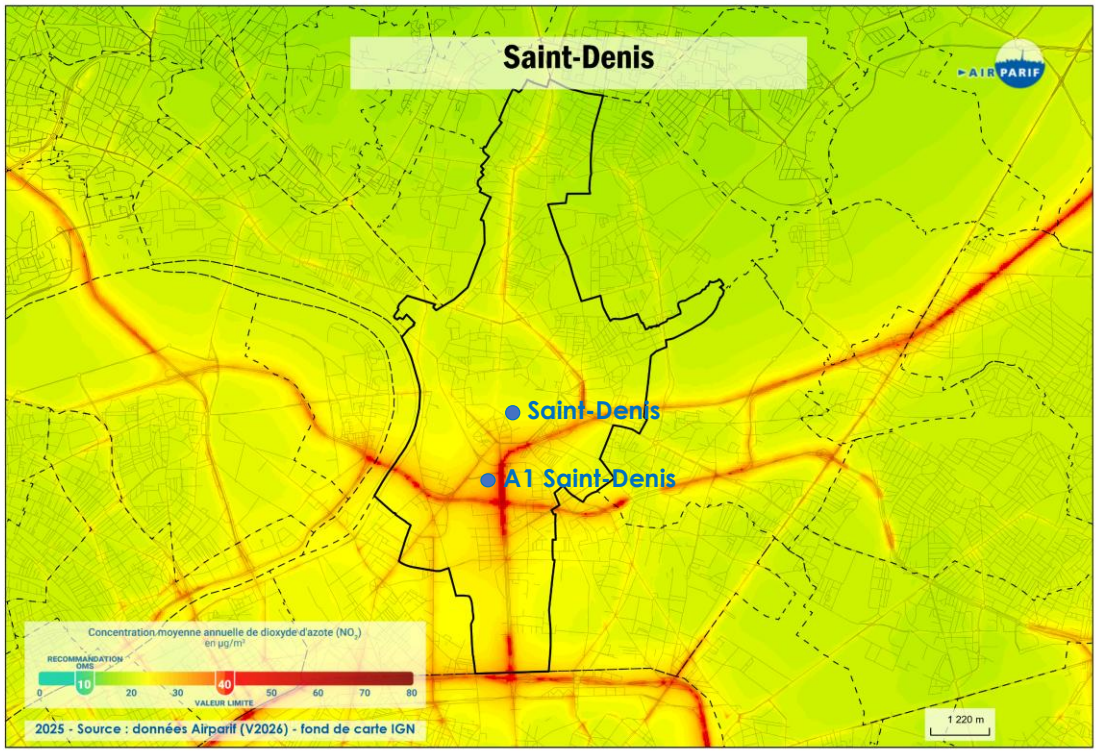

Concentration moyenne annuelle de NO_2 sur la commune de Saint-Denis en 2025

En situation de fond, loin des axes routiers, les concentrations moyennes annuelles sont comprises entre 19 et 25 µg/m³. **A Saint-Denis, les concentrations sont plus élevées dans le sud de la commune en raison d'une urbanisation plus dense et des axes majeurs de circulation plus importants que dans le nord de la commune**.

Les niveaux maximums sont relevés au droit et à proximité immédiate des axes routiers les plus fréquentés tels que l'autoroute A1 et la route nationale 1. En effet, le long des routes, les polluants issus du trafic routier s'ajoutent à la pollution urbaine dite « de fond » que l'on respire dans l'ensemble de l'agglomération parisienne. Les concentrations décroissent très vite en s'éloignant des axes, en particulier dans les dix premiers mètres. Les niveaux y sont ponctuellement supérieurs à la valeur limite. C'est notamment le cas sur la station de mesure implantée le long de l'A1, qui enregistre 49 µg/m³ en 2025.

Le nombre d'axes franciliens qui enregistrent des concentrations moyennes annuelles supérieures au seuil réglementaire est en hausse cette année, entraînant une augmentation du nombre de résidents potentiellement exposés à ces dépassements.

En 2025, le dépassement **de la valeur limite annuelle** (40 µg/m³) **concerne 200 Dionysiens.** Sur l'ensemble du département de la Seine-Saint-Denis, moins de 1 000 Séquano-Dionysiens sont soumis à ce dépassement.

En revanche, **la totalité des habitants de la commune et du département est exposée à un air qui ne respecte pas les recommandations de l'OMS annuelles** (10 µg/m³).

En 2025, 109 000 Dionysiens, soit 75 %, sont exposés au dépassement de la valeur limite réglementaire à respecter en 2030 ; 708 000 pour le département de la Seine-Saint-Denis.

La figure page suivante présente les concentrations moyennes annuelles mesurées sur les stations de la commune, en comparaison d'autres stations du réseau Airparif.

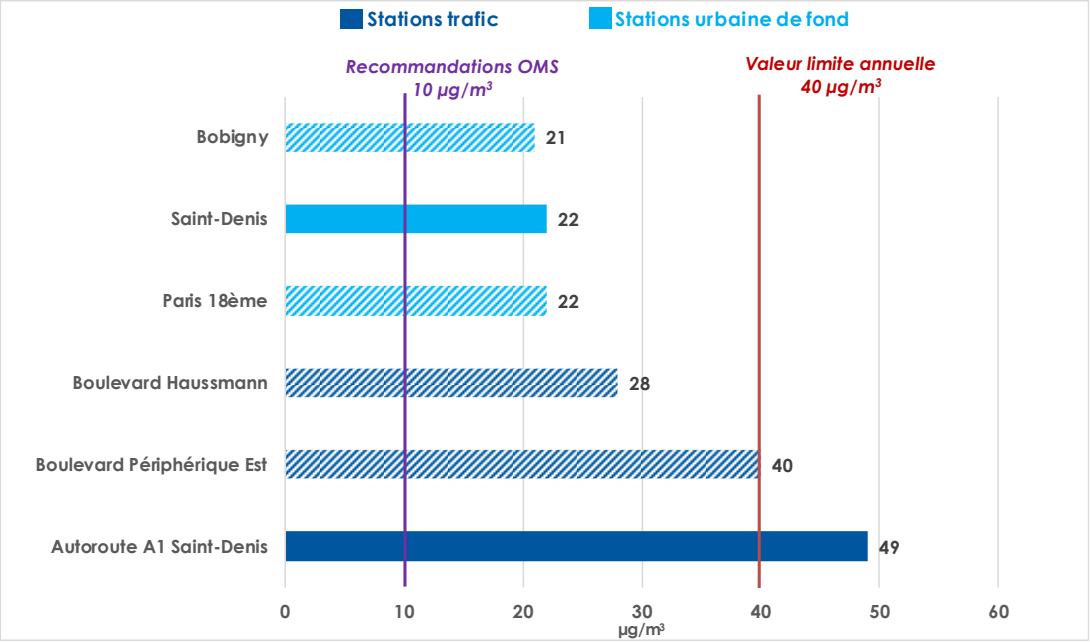

Concentrations moyennes annuelles de NO_2 mesurées en 2025
sur la stations trafic Autoroute A1 Saint-Denis, en comparaison à d'autres station du réseau Airparif

Les niveaux de la station trafic Autoroute A1 Saint-Denis sont supérieurs aux stations trafic Boulevard Périphérique Est et Boulevard Haussmann, où le trafic routier est moindre. Les concentrations de la station Autoroute A1 Saint-Denis sont plus deux fois plus élevées que celles des stations de fond. Les niveaux de la station de fond de la commune sont similaires à la station de fond parisienne Paris 18ème et à la station Bobigny, autre station du département de la Seine-Saint-Denis.

Evolution en moyenne annuelle

L'année 2025 présente globalement, sur la commune de Saint-Denis, comme en Ile-de-France, une légère augmentation des niveaux par rapport à 2024, aussi bien en situation de fond qu'à proximité du trafic routier. Au-delà des émissions de pollution, cette évolution s'explique principalement par des conditions météorologiques moins favorables à la dispersion des polluants, après une année 2024 particulièrement pluvieuse.

La station de mesure située sur l'Autoroute A1 enregistre, en 2025, la plus forte hausse de concentration moyenne de NO_2 du réseau Airparif. Cette évolution s'explique par un contexte particulier : de 2022 à 2024, la voie située à proximité immédiate de la station était neutralisée en raison d'importants travaux liés aux Jeux Olympiques. De plus, la vitesse maximale autorisée sur les autres voies était passée de 50 à 30 km/h. Ces modifications ont entraîné une diminution du flux de véhicules et donc des émissions liées au trafic routier, accentuée par une baisse des concentrations mesurées sur la station en raison de son éloignement plus grand par rapport à la voie. L'année 2025 correspond ainsi à un retour à des conditions de circulation habituelles à proximité de cette station de mesure, et donc à des niveaux de pollution plus élevés. **Les variations observées restent néanmoins de faible amplitude et s'inscrivent dans la variabilité interannuelle habituelle. Ces évolutions conjoncturelles ne remettent pas en cause la dynamique de fond. Sur le long terme, les concentrations poursuivent une tendance nettement orientée à la baisse, aussi bien en situation de fond qu'à proximité du trafic routier, comme sur l'ensemble de la région francilienne.**

La figure suivante représente l'évolution de la concentration moyenne sur 3 ans en NO_2 sur les 2 stations de la commune.

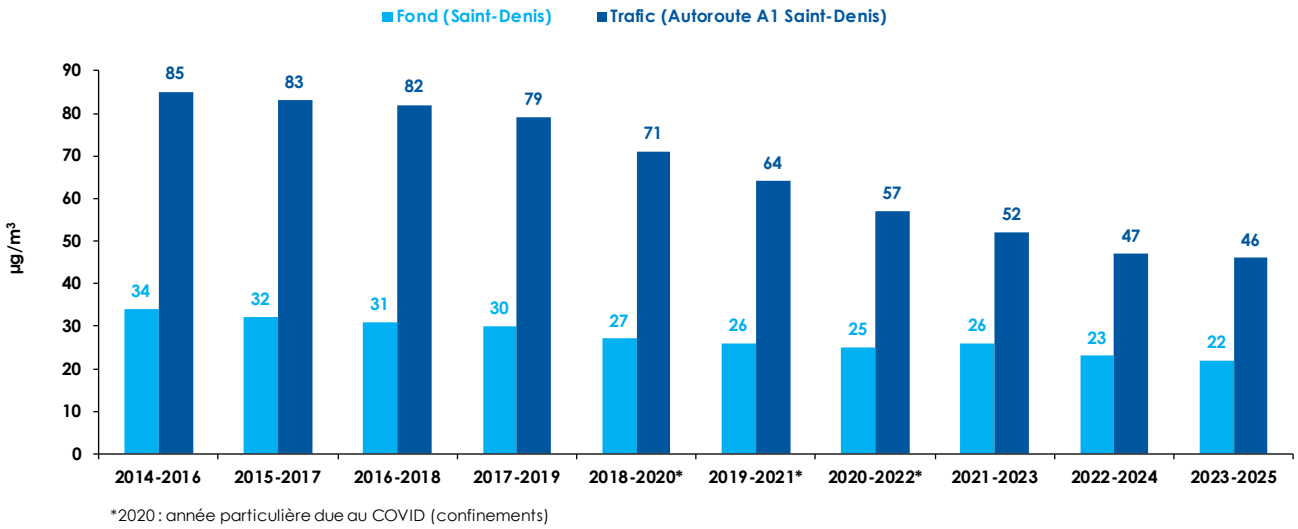

*2020 : année particulière due au COVID (confinements)

Évolution de la concentration moyenne 3 ans en NO_2
Stations de fond Saint-Denis et trafic Autoroute A1 Saint-Denis

Les teneurs moyennes en NO_2 montrent une **baisse plus marquée sur la station trafic Autoroute A1 Saint-Denis que sur la station de fond. Ces dix dernières années, les niveaux moyens annuels de NO_2 ont baissé de plus de 40 % sur le site trafic Autoroute A1 Saint-Denis et de plus de 30 % sur le site de fond Saint-Denis.**

Les **particules fines $PM_{2.5}$** sont des entités solides de diamètre inférieur à 2,5 µm, nocives pour la santé humaine. Les particules fines $PM_{2.5}$ font partie des particules PM_{10}. Leur composition chimique varie fortement en fonction des sources d'émission.

L'impact des particules sur la santé dépend de leur taille. Les plus petites d'entre elles peuvent traverser la barrière des poumons et passer dans le sang. Différents mécanismes dont le stress oxydatif et l'inflammation interviennent dans la formation des maladies. L'inflammation locale au niveau des poumons va se propager via la circulation sanguine. Ce phénomène, associé à une action directe des particules les plus fines passées dans le sang, favorise notamment le développement de maladies cardiovasculaires (AVC, infarctus du myocarde…). L'exposition aux particules augmente également le risque de survenue de maladies respiratoires, notamment d'asthme, de BPCO et de cancers pulmonaires, ainsi que le risque de baisse de la fertilité, de faible poids à la naissance, de diabète et de maladies d'Alzheimer et de Parkinson. En 2019, à partir des données d'Airparif, l'ORS estime qu'environ 6 200 décès auraient pu être évités en ramenant sur toute l'Île-de-France les niveaux de particules fines sous les seuils recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

En Île-de-France, les particules fines $PM_{2.5}$ sont principalement émises par le chauffage au bois et les véhicules diesel et essence, ainsi que les activités de chantiers. Une part non négligeable des particules, dites « secondaires » est également formée par réaction chimique entre l'ammoniac (essentiellement émis par les épandages agricoles) et le dioxyde d'azote (essentiellement émis par les véhicules diesel et essence).

DIONYSIENS EXPOSÉS À DES DÉPASSEMENTS DE SEUILS

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES ACTUELLES	VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES 2030	RECOMMANDATIONS OMS	TENDANCES SUR 10 ANS
0 Dionysien	**35%** soit **48 000** Dionysiens	**100%** soit **146 000** Dionysiens	**-20%** concentrations moyennes

Situation départementale (concentration moyenne annuelle)

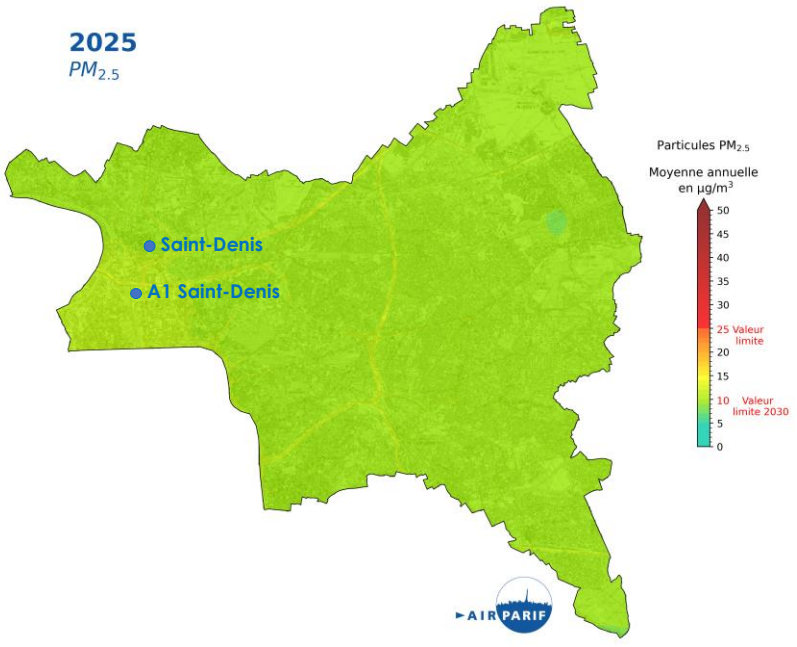

Concentrations moyennes annuelles en $PM_{2.5}$ sur le département de la Seine-Saint-Denis en 2025

Concentrations moyennes annuelles de $PM_{2.5}$ à Saint-Denis

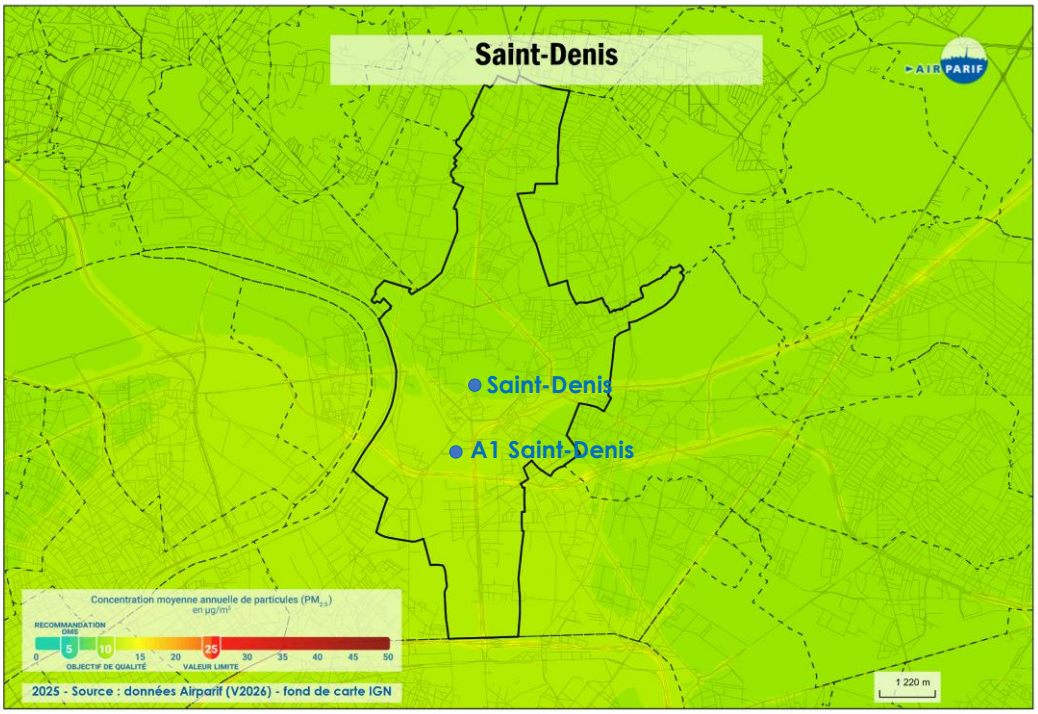

Concentration moyenne annuelle de particules $PM_{2.5}$ sur la commune de Saint-Denis en 2025

Les concentrations de $PM_{2.5}$ en situation de fond sont globalement homogènes à Saint-Denis, autour de 10 µg/m³ en 2025. Elles sont légèrement plus élevées sur les axes routiers, entre 11 et 13 µg/m³.

La valeur limite annuelle (25 µg/m³) **est largement respectée sur la totalité de la commune de Saint-Denis et de son département en 2025.** En revanche, **l'ensemble de la commune et de ses habitants est concerné par le dépassement de la recommandation annuelle de l'OMS** (5 µg/m³)**, comme sur toute l'Ile-de-France.**

Les concentrations en $PM_{2.5}$ sont en légère augmentation par rapport à 2024, et repassent, sur certaines zones, au-dessus de la valeur limite réglementaire à respecter d'ici 2030 (10 µg/m³). Cet effet de seuil entraîne une nette augmentation du nombre de personnes concernées. **Ainsi, en 2025, 48 000 Dionysiens, soit 35 %, sont soumis au dépassement de cette valeur limite** ; 195 000 pour le département de la Seine-Saint-Denis.

La figure ci-dessous présente les concentrations moyennes annuelles en $PM_{2.5}$ mesurées sur la station trafic Autoroute A1 Saint-Denis, en comparaison d'autres stations du réseau Airparif.

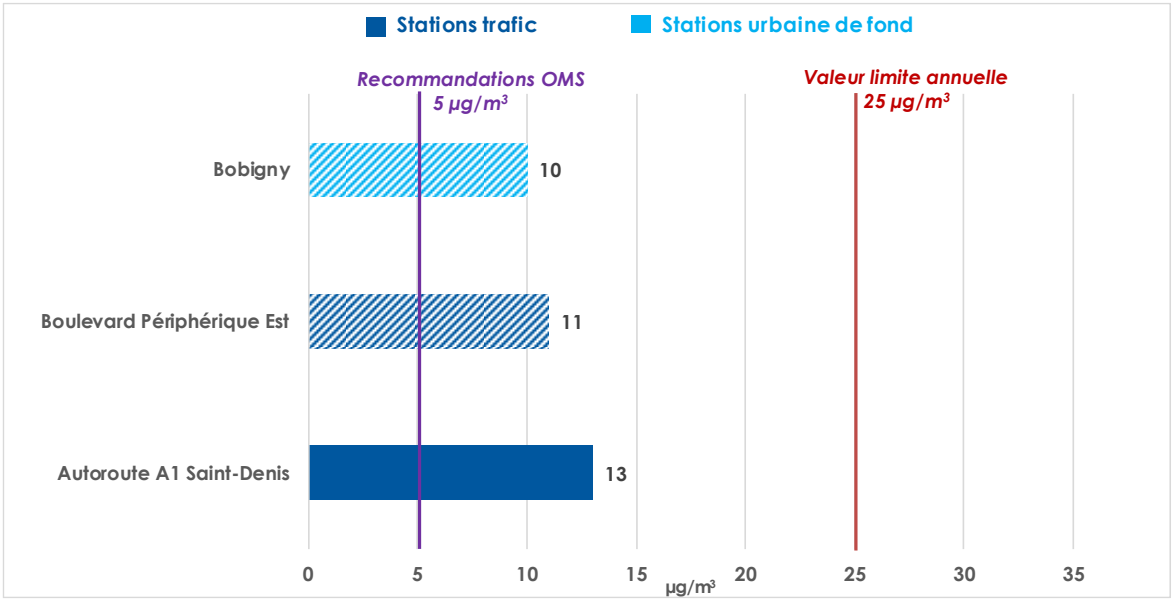

Concentrations moyennes annuelles de $PM_{2.5}$ mesurées en 2025 sur la station trafic Autoroute A1 Saint-Denis, en comparaison à d'autres stations du réseau Airparif

Les niveaux de la station Autoroute A1 Saint-Denis sont plus élevés que ceux de la station trafic parisienne Boulevard Périphérique Est. Comme toutes les stations trafic, la station Autoroute A1 Saint-Denis est supérieure aux stations urbaines de fond de Seine-Saint-Denis et de Paris.

Evolution en moyenne annuelle

L'année 2025 présente une légère augmentation des niveaux par rapport à 2024, tant en situation de fond qu'à proximité du trafic routier. Au-delà des émissions, cette évolution s'explique en partie à des conditions météorologiques moins favorables à la dispersion des polluants, après une année 2024 particulièrement pluvieuse. L'hiver 2025 a notamment été moins doux qu'en 2024, entraînant à la fois une légère hausse des émissions de particules issues du chauffage et une moins bonne dispersion dans l'air de ces émissions. Les concentrations en particules étant particulièrement sensibles à la pluviométrie, qui lessive l'atmosphère, ainsi qu'aux situations anticycloniques hivernales et aux épisodes printaniers, qui favorisent les émissions et la formation de particules secondaires, la variabilité interannuelle peut être marquée.

Néanmoins, la tendance globale reste positive. Les niveaux moyens annuels de $PM_{2.5}$ montrent une tendance à la baisse lente mais régulière ces dernières années. Entre 2016 et 2025, les niveaux enregistrés **ont baissé de près de 25 %** sur le site de **fond du département** (Bobigny) **et de près de 40 % sur le site trafic** de la commune (Autoroute A1 Saint-Denis).

Cette évolution s'explique par la diminution des émissions de particules primaires émises par le transport routier, et par le secteur résidentiel. La baisse des émissions $PM_{2.5}$ issues du trafic routier est plus importante que pour les PM_{10} car la majorité des $PM_{2.5}$ sont émises à l'échappement, alors que les particules PM_{10} comprennent une fraction importante liée à l'abrasion de la route, du moteur et des freins ainsi qu'à la remise en suspension des particules déposées sur la chaussée.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution de la concentration moyenne 3 ans en particules $PM_{2.5}$ en fond et en trafic pour le département de la Seine-Saint-Denis.

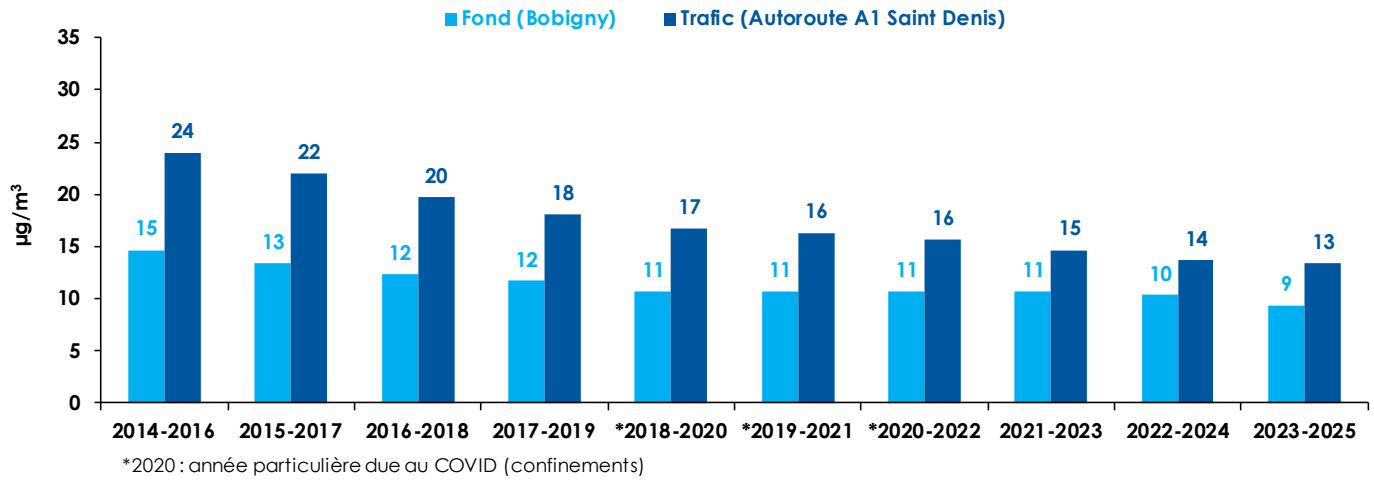

Evolution de la concentration moyenne 3 ans en particules $PM_{2.5}$ en Seine-Saint-Denis. Echantillon évolutif de stations

Les **particules PM_{10}** sont des entités solides de diamètre inférieur à 10 µm, nocives pour la santé humaine. Les particules fines, de diamètre inférieur à 2.5 µm, font partie des particules PM_{10}. Leur composition chimique varie fortement en fonction des sources d'émission.

L'impact des particules sur la santé dépend de leur pénétration plus ou moins profonde dans le système respiratoire, en lien avec leur taille. Différents mécanismes dont le stress oxydatif et l'inflammation interviennent dans la formation des maladies. L'inflammation locale au niveau des poumons va se propager via la circulation sanguine. Ce phénomène favorise notamment le développement de maladies cardiovasculaires (AVC, infarctus du myocarde…). L'exposition aux particules augmente également le risque de survenue de maladies respiratoires, notamment d'asthme, de BPCO et de cancers pulmonaires, ainsi que le risque de baisse de la fertilité, de faible poids à la naissance, de diabète et de maladies d'Alzheimer et de Parkinson.

En Île-de-France, les particules PM_{10} sont principalement émises par le chauffage au bois et les véhicules diesel et essence, et dans une moindre mesure par les activités agricoles (moissons et labours) et de chantiers. Une part non négligeable des particules, dites « secondaires » est également formée par réaction chimique entre l'ammoniac (essentiellement émis par les épandages agricoles) et le dioxyde d'azote (essentiellement émis par les véhicules diesel et essence).

DIONYSIENS EXPOSÉS À DES DÉPASSEMENTS DE SEUILS

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES ACTUELLES

0 Dionysien

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES 2030

4% soit **6 100** Dionysiens

RECOMMANDATIONS OMS

95% soit **139 000** Dionysiens

TENDANCES SUR 10 ANS

-30% concentrations moyennes

Situation départementale (concentration moyenne annuelle)

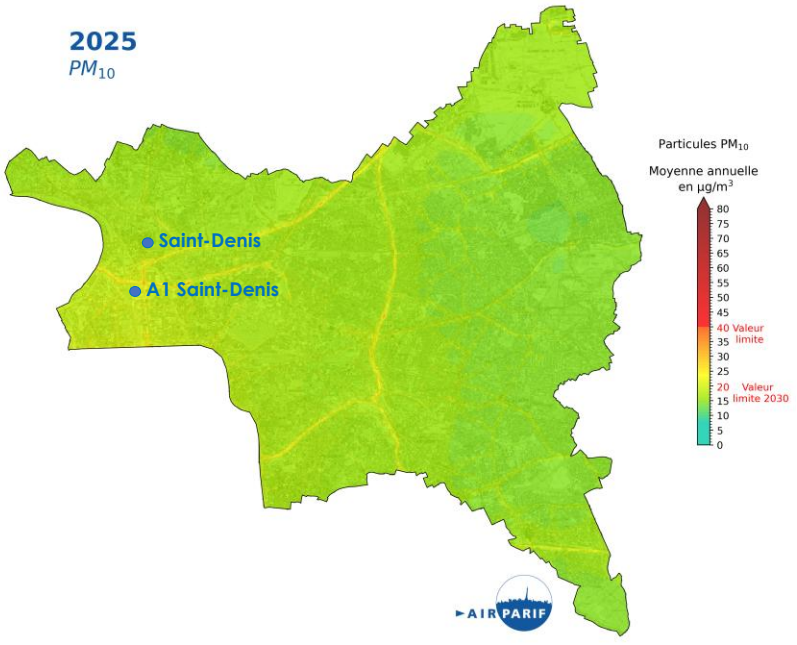

Concentrations moyennes annuelles en PM_{10} sur le département de la Seine-Saint-Denis en 2025

Concentrations moyennes annuelles de PM_{10} à Saint-Denis

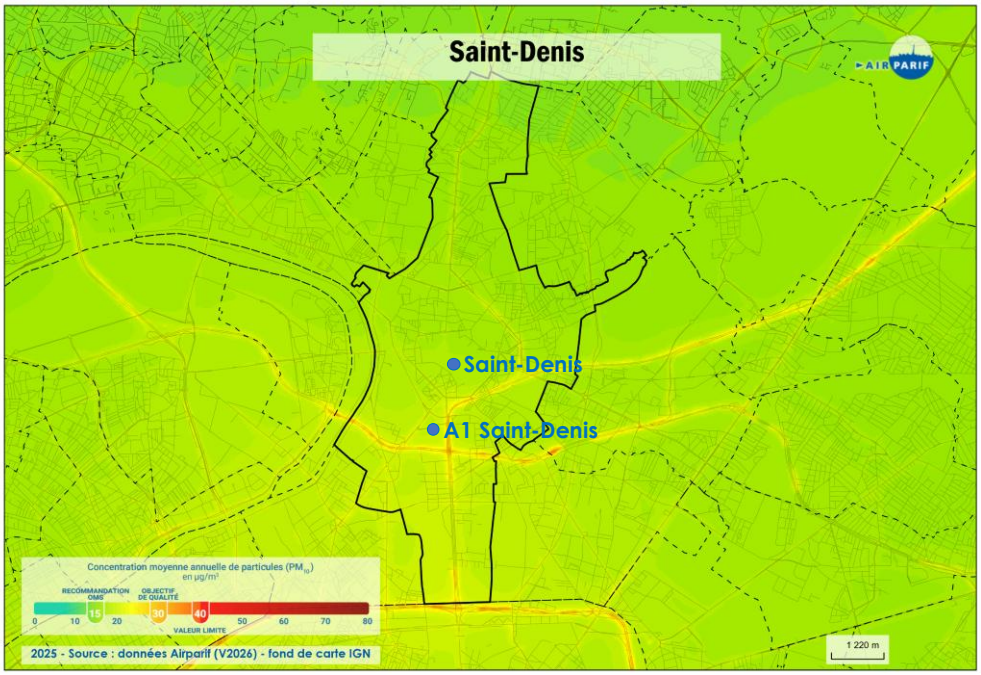

Concentration moyenne annuelle de particules PM_{10} sur la commune de Saint-Denis en 2025

En situation de fond, les niveaux sont homogènes sur la commune (entre 16 et 20 µg/m³). Les niveaux maximums sont plus élevés en proximité immédiate des axes routiers les plus fréquentés sur la commune, notamment l'autoroute A1 et la Nationale 1. En 2025, la station Autoroute A1 Saint-Denis enregistre une moyenne de 30 µg/m³.

En 2025, **la valeur limite** (40 µg/m³) **est respectée sur l'ensemble de la commune, comme sur la totalité du département.**

Les concentrations en PM_{10} sont en légère hausse par rapport à 2024, et repassent, sur certaines zones, au-dessus de la recommandation annuelle de l'OMS (15 µg/m³). Cet effet de seuil entraîne une nette augmentation du nombre de personnes concernées. **Ainsi, en 2025, 95 % des résidents de la commune de Saint-Denis sont exposés au dépassement de la recommandation annuelle de l'OMS** ; 75 % pour son département. **Par ailleurs, 6 100 Dionysiens, soit 4 %, sont soumis au dépassement de la valeur limite réglementaire à respecter en 2030 ;** 18 000 pour le département de la Seine-Saint-Denis.

La figure ci-dessous présente les concentrations moyennes annuelles en PM_{10} mesurées sur la station trafic de la commune (Autoroute A1 Saint-Denis), en comparaison à d'autres stations du réseau Airparif.

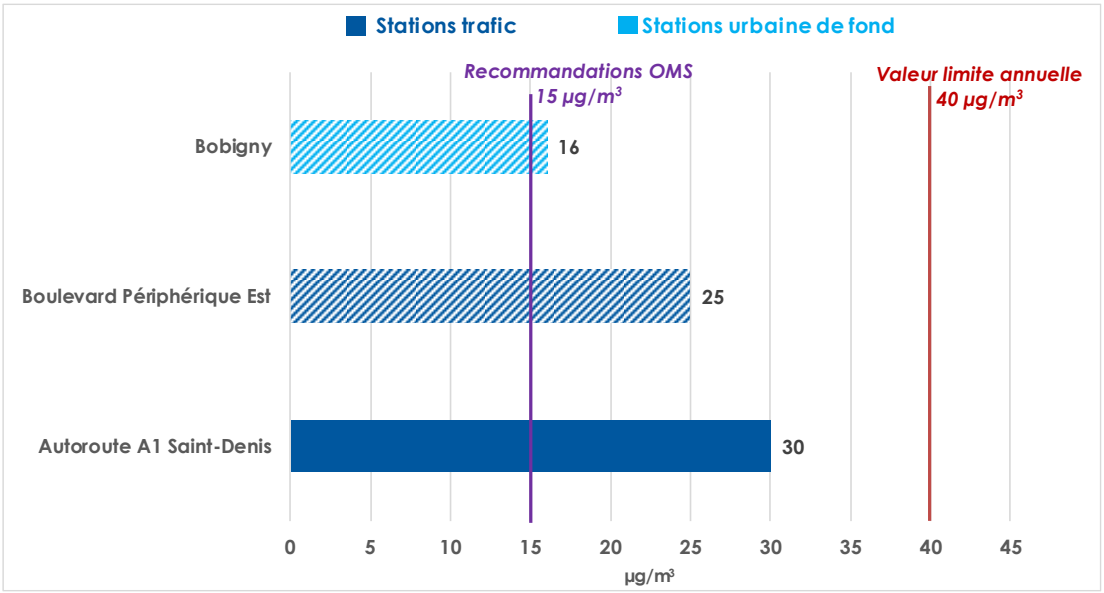

Concentrations moyennes annuelles de PM_{10} mesurées en 2025
sur la station trafic Autoroute A1 Saint-Denis, en comparaison à d'autres station du réseau Airparif

Les concentrations mesurées par la station Autoroute A1 Saint-Denis sont supérieures à celle de la station trafic BP Est. Elles sont quasiment deux fois plus élevées que celles de la station de fond du département (Bobigny). Comme toutes les stations trafic, elle est supérieure aux stations urbaines de fond de Seine-Saint-Denis et de Paris.

Evolution en moyenne annuelle

Les niveaux de particules PM_{10} en 2025 présentent une augmentation par rapport à 2024, observée de manière homogène sur l'ensemble de la commune de Saint-Denis, comme sur toute la région francilienne, tant en situation de fond qu'à proximité du trafic routier. Cette évolution s'explique par la météo et les émissions. La météo explique en partie des niveaux plus bas en 2024 du fait des conditions météorologiques très dispersives et une pluviométrie exceptionnelle avec une baisse de 35% de précipitations en 2025 par rapport à 2024 (source : Météo-France). L'hiver 2025, moins doux et plus sec qu'en 2024, se caractérise, quant à lui, par une légère hausse des émissions de particules issues du chauffage et une moins bonne dispersion dans l'air de ces émissions.

Les concentrations en particules étant particulièrement sensibles à la pluviométrie, qui lessive l'atmosphère, ainsi qu'aux situations anticycloniques hivernales et aux épisodes printaniers, qui favorisent les émissions et la formation de particules, la variabilité interannuelle peut être marquée.

Néanmoins, la tendance globale reste positive : **au cours des dix dernières années, les niveaux moyens annuels de PM_{10} ont diminué de près de 30 % sur le site trafic de la commune** (Autoroute A1 Saint-Denis) **et de près de 25 % sur le site de fond du département** (Bobigny).

Ces évolutions des concentrations de PM_{10} sont à mettre en relation avec, d'une part, la diminution des émissions de PM_{10} du secteur résidentiel, et, d'autre part, avec la baisse des émissions de particules primaires PM_{10} du transport routier liée principalement à l'évolution du parc routier et, dans une moindre mesure, à la baisse du trafic.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution de la concentration moyenne 3 ans en particules PM_{10} en fond et en trafic pour le département de la Seine-Saint-Denis.

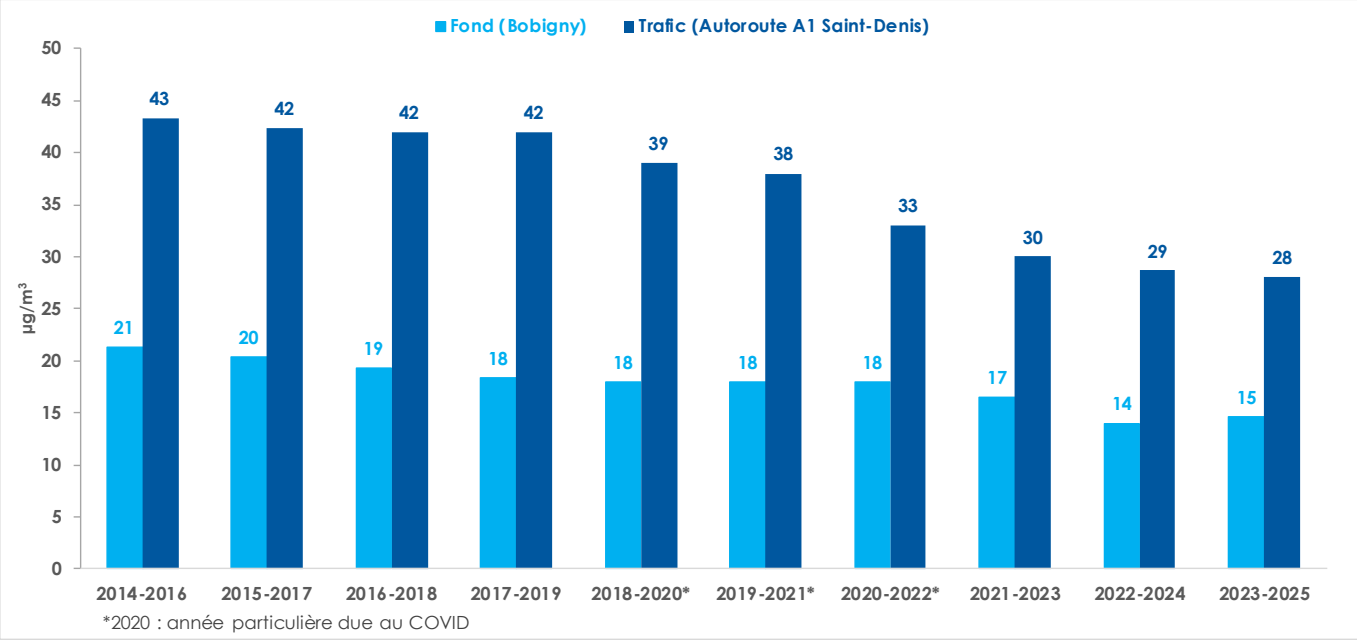

Evolution de la concentration moyenne 3 ans en particules PM_{10} en Seine-Saint-Denis. Echantillon évolutif de stations

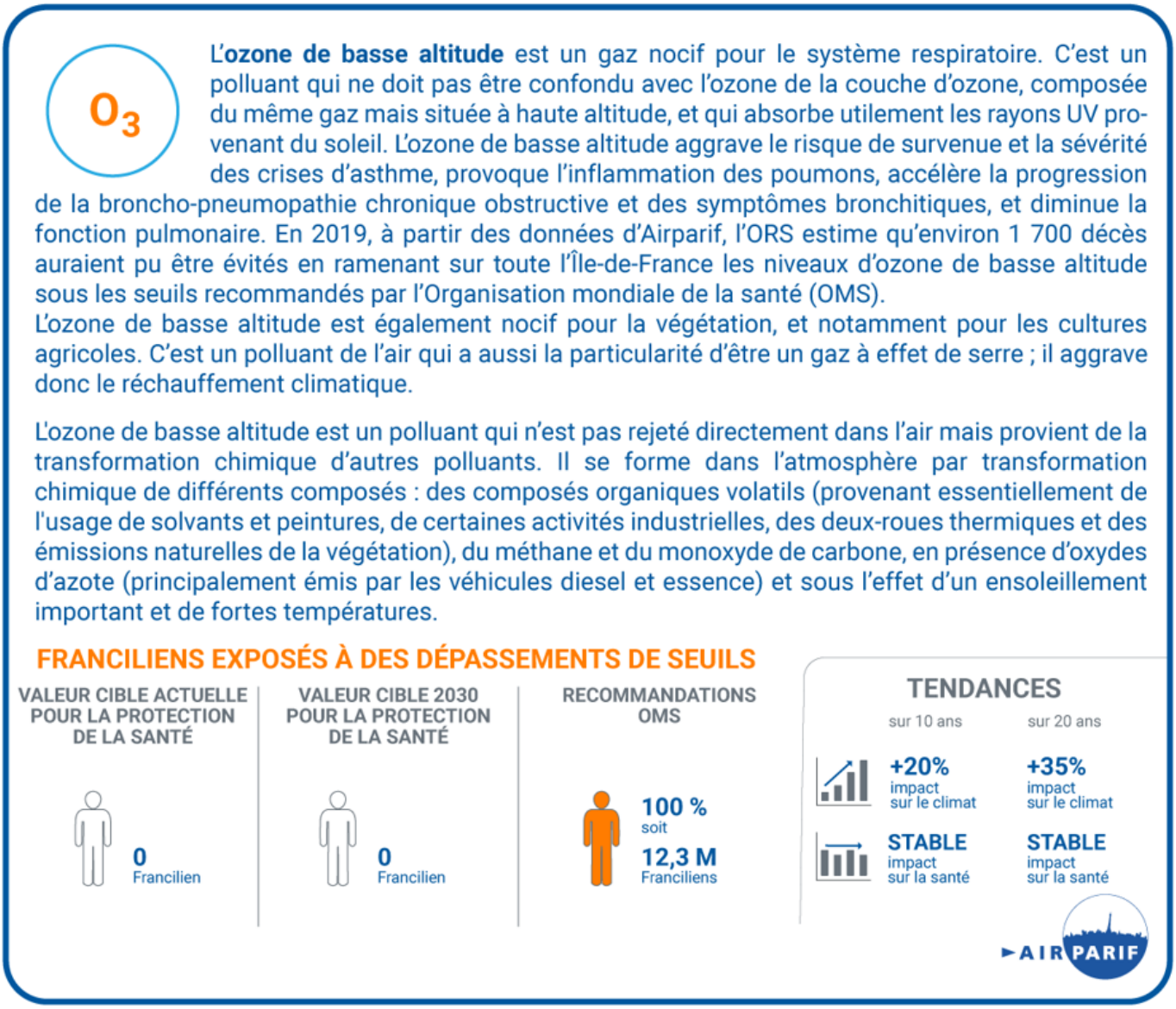

L'ozone de basse altitude est le seul polluant réglementé dont les concentrations moyennes sont en augmentation.

L'ozone de basse altitude est un polluant qui a une durée de vie de quelques semaines à quelques mois et qui voyage. De ce fait, il présente plutôt une problématique globale que locale. C'est la raison pour laquelle le nombre de personnes exposées est évalué au niveau régional.

L'ozone de basse altitude est un polluant secondaire dont les teneurs sont très influencées par les conditions météorologiques, notamment printanières et estivales. En effet, un fort ensoleillement et des températures élevées sont propices à la formation de l'ozone par réactions chimiques, à partir des oxydes d'azote (émis essentiellement par le trafic routier) et les composés organiques volatils. Du fait de sa dépendance aux conditions météorologiques estivales, les concentrations d'ozone varient d'une année sur l'autre.

L'année 2025 a connu des conditions météorologiques plus favorables à la formation photochimique de l'ozone, notamment des périodes plus chaudes, ensoleillées et stables qu'en 2024.

Il n'existe pas de valeur limite réglementaire concernant l'impact de l'ozone de basse altitude sur la santé humaine. La valeur cible (seuil de 120 µg/m^3 sur 8 heures à ne pas dépasser plus de 25 jours en moyenne sur 3 ans) est respectée sur tout le territoire francilien, comme l'illustre la carte page suivante.

En revanche, les recommandations de l'OMS sont dépassées en tout point de la région tous les ans, en particulier le nombre de jours avec une concentration sur 8 heures supérieure à 100 µg/m^3. **Sur le moyen terme, le suivi de ces indicateurs relatifs à la santé ne montre pas de tendance claire à la baisse contrairement aux autres polluants. Il reste donc un polluant à surveiller de près.**

Concernant l'impact sur le changement climatique, l'ozone de basse altitude étant également un gaz à effet de serre, les concentrations en moyenne annuelle ont augmenté de +20 % en 10 ans et +35 % en 20 ans.

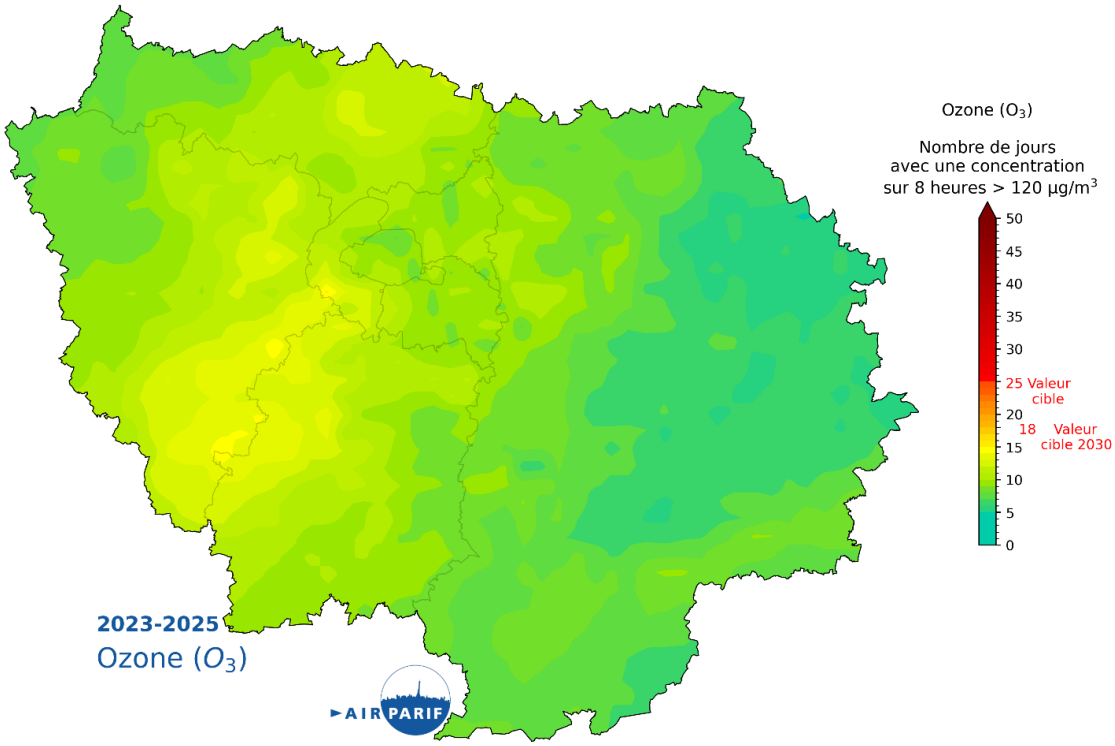

Nombre de jours de dépassement de la valeur cible en ozone en moyenne 3 ans, en Île-de-France, en 2025 (seuil de 120 µg/m³ sur 8 heures à ne pas dépasser plus de 25 jours en moyenne sur 3 ans pour la valeur cible actuelle et 18 jours pour la valeur cible 2030).

EN RESUME

L'année 2025 présente une légère augmentation des niveaux par rapport à 2024, tant en situation de fond qu'à proximité du trafic routier, liée en partie par des conditions météorologiques moins favorables à la dispersion des polluants, après une année 2024 particulièrement pluvieuse.

Toutefois, une amélioration de la qualité de l'air est observée sur ces dix dernières années sur l'ensemble de la commune de Saint-Denis, comme sur le département de la Seine-Saint-Denis et sur l'ensemble de l'agglomération parisienne.

En 2025, la **valeur limite annuelle en NO_2 est encore ponctuellement dépassée sur la commune,** aux abords des axes routiers majeurs. En revanche, **la totalité des habitants de la commune est exposée à un air qui ne respecte pas les recommandations de l'OMS annuelles**, comme dans tout le département. 75 % des Dionysiens sont concernés par le dépassement de la valeur limite réglementaire à respecter en 2030 (20 µg/m^3).

Pour les particules $PM_{2.5}$ et PM_{10}, les valeurs limites actuelles sont respectées sur l'ensemble de la commune de Saint-Denis. Comme pour le NO_2, la totalité des Dionysiens est concernée par les dépassements des recommandations de l'OMS pour les $PM_{2.5}$. 95 % des habitants sont exposés à ce dépassement pour les PM_{10}. 35 % des résidents de la commune de Saint-Denis sont soumis à des dépassements de la valeur limite réglementaire applicable en 2030 pour les $PM_{2.5}$ et 4 % pour les PM_{10}.

Pour de plus amples informations sur la qualité de l'air sur l'ensemble de l'Ile-de-France :

- https://www.airparif.fr/actualite/2026/bilan-de-la-qualite-de-lair-en-ile-de-france-en-2025